



## Procédure de conciliation en cas d'absence du conjoint

Par **sheryne77**, le **07/10/2013** à **15:30**

bonjour

j'ai assigné mon conjoint pour divorce suite à son abandon du domicile ainsi qu'à des violences. On est convoqué auprès du JAF pour la conciliation mais il n'a pas l'intention de se présenter car il veut traîner la procédure en attendant son recours pour le titre de séjour rejeté pour ses derniers motifs.

que se passe-t-il en cas de son absence non justifiée ?

le JAF peut-il statuer malgré son absence ?

il veut divorcer en Algérie car cela est plus favorable pour lui. Il peut le faire sur simple répudiation et il peut raconter des choses qui me nuisent sur le plan moral.

que se passe-t-il dans ces cas-là ? J'en ai marre d'attendre sachant qu'il veut seulement son titre de séjour. Merci à tous les bénévoles et participants pour leur aide.

Par **sheryne77**, le **09/10/2013** à **15:53**

bonjour

pourriez-vous me répondre svp ?

merci à tous